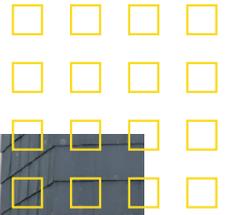


Service de Psychologie  
de l'Enseignement catholique du Morbihan



# LE PSYCHOLOGUE DANS LES ÉCOLES

2021/2022



*Une école qui prend en compte la parole des élèves*

**2021** INFOS  
RENTRÉE

Emmanuelle Le Guennec  
a intégré temporairement  
l'équipe des psychologues

Le service de psychologie  
continue à être vigilant aux  
effets psychologiques de la crise.

Les psychologues de la DDEC contribuent à la mise en oeuvre du projet éducatif de l'Enseignement catholique.

Membres de la DDEC, les psychologues travaillent en lien avec les différents services de la DDEC. Ils sont sollicités par les établissements scolaires.

Ils portent un intérêt tout particulier à la santé psychique des adultes, adolescents et enfants qu'ils rencontrent.

### Les psychologues sont là pour :

- Les élèves de la maternelle au collège
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Les familles
- **Les élèves qui présentent :**
  - Des difficultés importantes dans les apprentissages
  - Des difficultés comportementales
  - Des signes d'un mal-être

### Champs d'action

- L' **Éducation inclusive** (accompagnement et orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap)
- Le **Climat scolaire positif** : le psychologue participe à l'analyse du contexte d'apprentissage et de vie, à la construction du bien-vivre et du bien-être des membres de la communauté éducative
- La **Gestion de crise**
- La **Protection de l'enfance et des publics fragiles** (PPPF)
- L'**Animation institutionnelle** (en collaboration avec les chargés de mission) des actions de formation

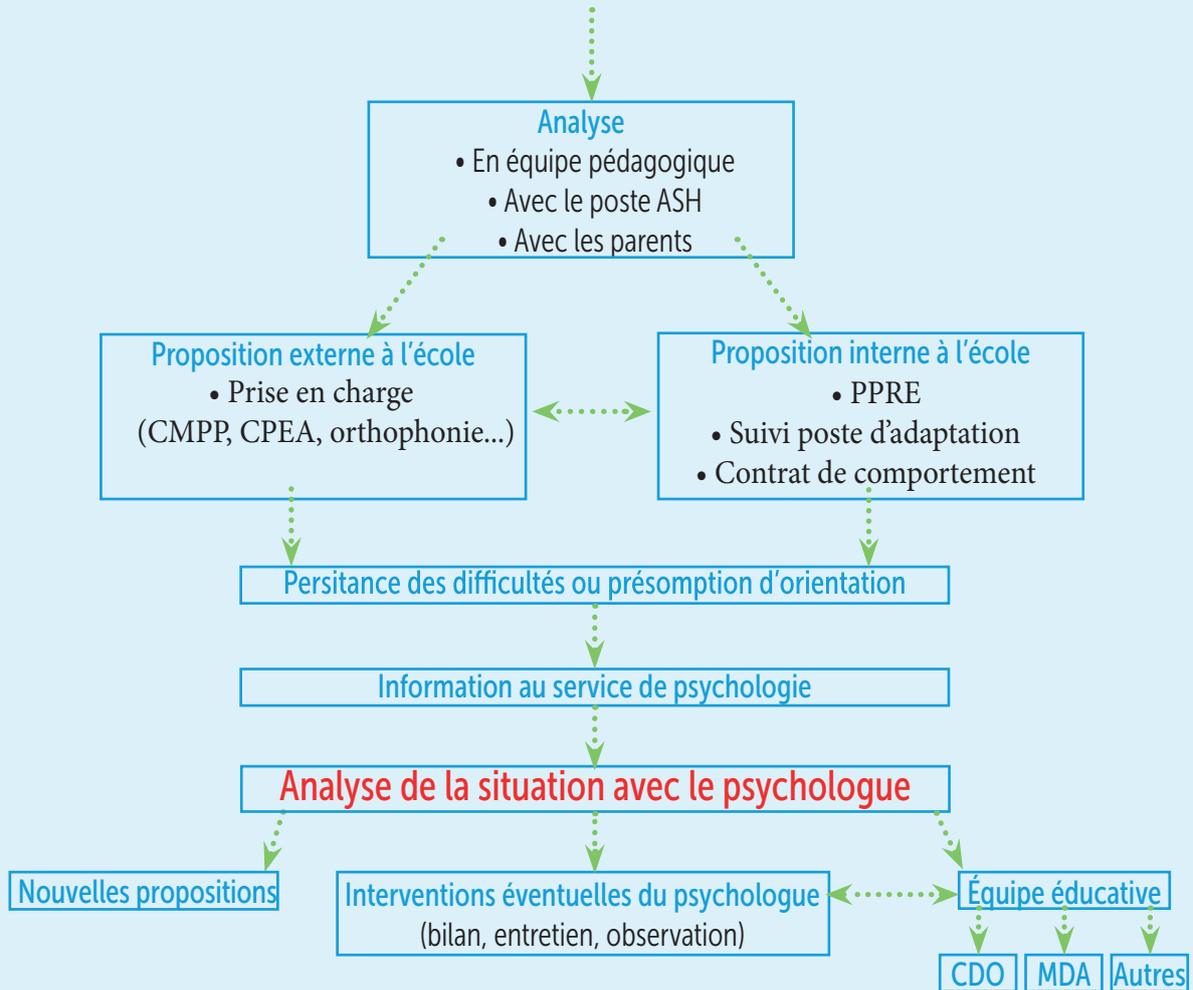


### Modes d'intervention

- Analyse de la situation
- Entretien
- Bilan psychologique
- Permanence d'écoute
- Accompagnement des équipes et des familles

# Situation problématique

## Démarche à suivre



## Analyse de situation

- Lorsque les aides mises en place à l'école (différenciation pédagogique, AP, ASH...) par les partenaires extérieurs (aides rééducatives et thérapeutiques...) n'ont pas permis de faire évoluer la situation
- Temps de travail entre l'enseignant, l'enseignant spécialisé, le psychologue et le chef d'établissement s'il est disponible
- Centrée à la fois sur la situation de l'enfant et sur les besoins de l'enseignant -adhésion de l'enseignant à cette démarche-

### Bénéfices pour l'enfant

#### Meilleure compréhension

- De son fonctionnement
- De son contexte
- De ses besoins

**Nourrir le projet de l'élève,  
ouvrir des possibles**

### Bénéfices pour l'enseignant

#### Un espace de parole pour

- Evoquer leurs difficultés
- Permettre une prise de recul
- Exprimer ses besoins

**Changement de posture, de regard,  
de représentation**

**Meilleur positionnement des acteurs**

### Bénéfices pour les psychologues

**Une meilleure compréhension  
de la situation afin d'orienter  
les modalités de son intervention**

# Le bilan psychologique

## Définition

« L'examen psychologique d'un enfant a pour but de répondre à **une demande d'aide** ou de conseil formulée par le sujet lui-même et/ou par son entourage. Il se construit dans le cadre d'une relation du psychologue avec la personne concernée. Dans ce cadre, le praticien applique les connaissances théoriques, les méthodes et les instruments de sa discipline afin de récolter les informations nécessaires pour comprendre le **fonctionnement psychique et relationnel de la personne** et pour élaborer une réponse appropriée à la question posée. A toutes les étapes de l'examen, **le psychologue tient compte du fait que les enfants sont en cours de développement physique, affectif, intellectuel, psychomoteur et social**. Il est attentif à la **complexité** et à la **singularité de chaque personne** examinée qu'il situe toujours dans son contexte familial, éducatif social et culturel. »

Recommandations pour la pratique de l'examen psychologique et l'utilisation des mesures en psychologie de l'enfant  
Extrait de la conférence de consensus en psychologie, novembre 2010

### Apports du bilan psychologique

- **Situer les aptitudes intellectuelles de l'enfant par rapport aux enfants de son âge**
- **Mieux comprendre**
  - Son fonctionnement relationnel, affectif, intellectuel
  - Son attitude face aux apprentissages
  - Son désir d'apprendre

### Limites du bilan psychologique

- **N'est pas un test de personnalité**
- **Ne permet pas de poser un diagnostic**
- **N'est ni un outil pédagogique, ni une évaluation scolaire**
- **« Est une mesure » à un temps T**

## Dans quel contexte réalise-t-on un bilan psychologique ?

### Autorisation des 2 parents obligatoire

S'inscrit dans une demande d'aide parentale	→	Respecter le temps des parents
Acte susceptible d'avoir des conséquences importantes pour l'enfant et sa famille	→	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux s'approprier la démarche</li><li>• Explication nécessaire sur le bilan avec la famille et l'enfant</li><li>• Acte qui n'est pas anodin</li></ul>
Ne peut être ni imposé, ni systématisé	→	Code de déontologie

## Pourquoi réaliser un bilan psychologique ?

### Bilan psychologique

- **Questionnement orientation**  
IME - ITEP - ULIS - SEGPA
- **1ère demande de SESSAD**

### Pas de bilan psychologique

- **S'il existe un bilan de moins de 2 ans**
- **Handicap moteur et sensoriel**
- **Demande d'AVS**
- **Maintien en maternelle**
- **A la demande d'un tiers**
- **DYS - précocité**

Pour la réalisation du bilan psychologique, une participation financière est demandée aux parents (tarif variable selon les revenus des parents, s'échelonnant de 10 € à 128 €).



L'autorisation parentale au bilan psychologique et la participation financière sont à envoyer par la famille, au secrétariat du service de psychologie, avant la date du bilan.